



vous informe ...

Enseignement supérieur - Recherche

Mobilisation pour une alternative

En première lecture au Sénat, du 11 au 13 juillet, le projet de loi sur l'Université rebaptisé « relatif aux libertés des universités » suscite une vague d'opposition qui se construit et qui aura des prolongements dès la rentrée.

25 conseils d'Administration et 35 assemblées générales sur 85 établissements ont voté des textes rejetant ce projet de loi et sa logique, à savoir le démantèlement du service public d'enseignement et de la recherche.

Sous la pression notamment après le vote du Cneser du 22 juin ayant clairement rejeté la première mouture du projet de loi, le gouvernement a été contraint de concéder quelques modifications qui ne changent pas la nature du texte.

Cette loi instaurerait une autonomie concurrentielle qui conduirait à des universités aux compétences contrastées et insti-

tutionnaliserait un enseignement et une recherche à géométrie variable.

Une dynamique de construction est en cours et la Cgt entend contribuer avec l'ensemble des acteurs sociaux dont la communauté universitaire à l'élaboration d'une réforme qui réponde aux besoins et aux enjeux du pays.

Agenda du projet de loi « relatif aux libertés des universités » :

11 juillet

Première lecture au Sénat du projet de loi.

17 juillet

Examen du projet de loi par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

23 juillet

Examen du projet en séance publique par l'Assemblée nationale.

L'agenda de la semaine

16 juillet

Négociation sur la modernisation du marché du travail, siège du Medef, participation de Maryse Dumas et Maurad Rabhi, secrétaires de la Cgt, Isabelle Depuydt, conseillère confédérale.

17 et 18 juillet 2007

Bernard Thibault, Secrétaire général de la Cgt, participe au Festival d'Avignon.

18 juillet 2007

Service minimum : réunion avec le groupe du PS. Délégation conduite par Frédérique Dupont, Secrétaire de la Cgt.

19 juillet 2007

Négociation sur la pénibilité au travail, siège du Medef, délégation conduite par Eric Aubin, Membre de la Ce confédérale et Mijo Isabey, conseillère confédérale.

Revenus

Les riches de plus en plus riches ! Les pauvres plus nombreux et plus pauvres !

Le baromètre des inégalités révèle : en 2004, chacun des 350 000 ménages les plus riches possédait un patrimoine d'au moins 1,27 million d'euros.

Chacun des 625 000 ménages les plus défavorisés ne possédait rien ou moins de 230 euros. Ce chiffre était de 520 euros dix ans avant. Entre 1998 et 2006, l'augmentation des revenus de 90 % des

Français a été de 4,6 %. Elle a été de 42,6 % pour les 0,01 % de foyers les plus riches.

Cela ne suffit pourtant pas à Christine Lagarde, ministre de l'Économie et de l'Emploi qui affirme vouloir « réhabiliter le succès et son corollaire, l'argent ».

Et si on commençait par augmenter les salaires ?

Rapport Sénat sur la formation professionnelle

En janvier 2007, le Sénat a été missionné pour rendre un rapport sur les fonctionnements des dispositifs de la formation professionnelle. Le gouvernement considérant que le système tel qu'il existe aujourd'hui ne correspond pas aux besoins et que les 24 milliards dépensés en 2005 étaient mal utilisés.

Dans son rapport de 300 pages, le Sénat propose :

- fusion Anpe - Unédic en y intégrant les services d'orientation de l'Afpa,
- mise en place d'un compte épargne formation,
- transférabilité du Dif,
- valeur prescriptive des Prdf,
- plancher collecte des Opca relevé à 50 millions d'euros,
- regroupement des Opca interprofessionnels,

- suppression de l'obligation légale du 0,9 % du plan de formation pour les entreprises,
- regrouper le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation au sein d'un cadre unifié de « contrat d'insertion en alternance ».

Le Sénat propose trois mots clés : La personne, les partenariats, la proximité.

Nos premières réflexions :

L'instauration d'un compte épargne formation, si elle permet la transférabilité du Droit individuel à la Formation (Dif) pose plusieurs questions :

- quelles sources de financement ? Etat, région, partenaires sociaux sur quelle assiette ?
- qui contrôle et gère ces fonds ?
- quid de la responsabilité des employeurs dans la formation des

salariés puisque une des sources de financement proviendrait des entreprises qui, en contre partie verraient la cotisation de 0,9% de la masse salariale brute qui permet de financer le plan de formation, supprimée et de ce fait les déresponsabiliseraient sur la formation des salariés ?

- y aura-t-il des comptes individualisés ou une mutualisation ? Qui pourra demander le versement des fonds ? Le salarié tout seul, le salarié avec l'employeur, l'employeur pour le salarié ?
- le salarié pourra-t-il utiliser son Dif sur des actions de formations de son choix ou devra-t-il avoir l'accord de l'employeur tel que c'est prévu aujourd'hui ?
- Est-ce que cela remet en cause le lien de subordination ?

Info luttes

La présence syndicale dans l'entreprise contribue à la mobilisation et au succès

Le bilan annuel du ministère du Travail démontre que les conflits ont touché, en 2006, un plus grand nombre de salariés dans un plus grand nombre d'entreprises.

Les salaires sont au hit parade des sujets de conflits, tendance confirmée en 2006 qui sera sans doute accentuée quand nous connaîtrons les statistiques 2007.

Les conflits liés au temps de travail s'accroissent également, le refus des heures

supplémentaires est trois fois plus présent en 2004 qu'en 1998. A méditer pour les mois qui viennent.

56 % des conflits débouchent sur une satisfaction partielle ou totale, 11 % sur l'ouverture de négociation.

La présence dans l'entreprise de représentants du personnel et surtout de délégués syndicaux contribue à la mobilisation collective des salariés : 50 % des établisse-

ments ayant à la fois des représentants et des délégués, 19 % avec des représentants élus, 15 % des entreprises sans représentant ou délégué ont connu un conflit.

Un encouragement à créer des syndicats Cgt dans toutes les entreprises.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

.....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.